

**ARRÊTÉ N° 2014 - 17**

**MODIFICATIONS DE LA CIRCULATION  
AVENUE DES HAUTS DE FONTCAUDE**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.44, R.225 et R.225-1,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifié

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** la demande de l'entreprise SOTEM en date du 13 janvier 2014

**Considérant** que les travaux d'adduction du réseau électrique nécessitent, l'occupation du domaine public, rue de Fondespierre,

**ARRÊTE**

**Art.1** : La circulation sera modifiée du 10 au 14 février 2014 rue de Fondespierre

**Art.2** : La voie sera occupée par demi-chaussée.

**Art.3** : La circulation sera maintenue en alternat par feux mobiles ou piquet K10.

**Art.4** : Les emprises nécessaires à la circulation des poids lourds et des bus seront maintenues.

**Art.5** : Les droits des tiers demeureront préservés.

**Art.6** : Les mesures de signalisation nécessaires et réglementaires seront prises pour assurer la sécurité des usagers et des techniciens. Cette signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise SOTEM pendant toute la durée du chantier.

**Art.7** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux transmis aux tribunaux compétents.

**Art.8** : Le Directeur Général des Services, le Directeur du Service de la Qualité et du Développement de la Ville, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 17 janvier 2014

Pour Le Maire,

L'Adjoint Délégué à l'Administration Générale



**Jean OUSSET**